



**Frédéric Petit**  
**Député des Français établis à l'étranger**  
**Allemagne, Europe centrale et Balkans**  
**126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP**



**Monsieur Pap Ndiaye**  
**Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**  
**Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**  
**Hôtel de Rochechouart**  
**110 rue de Grenelle**  
**75007 Paris**

Paris, le 20 avril 2023

**Objet : Renforcement de l'enseignement de l'allemand : ouvrir le programme de spécialité du baccalauréat général « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales » à deux langues vivantes**

Monsieur le Ministre,

Alors que le 24 novembre dernier, vous signiez la nouvelle stratégie pour le développement de l'apprentissage de la langue du partenaire, avec le plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne chargé des affaires culturelles dans le cadre du Traité sur la coopération franco-allemande, je vous écris au sujet d'une piste d'action que j'ai identifiée pour contribuer à renforcer l'enseignement de l'allemand.

Le 31 mars dernier, avec mon collègue Laurent Croizier, je me suis rendu dans un lycée de Besançon, le lycée Nicolas-Ledoux, qui propose un cursus ABIBAC. J'ai alors eu l'occasion d'échanger avec l'équipe pédagogique, dont plusieurs professeurs d'allemand.

Nous avons évoqué un point que je souhaite partager avec vous, car je pense qu'une réflexion plus large pourrait être menée sur le sujet : celui du programme de spécialité du baccalauréat Langues, Littératures et Cultures Etrangères et Régionales (LLCER), proposé en classe de Première et en classe de Terminale, en filière générale.

L'objectif de ce programme est de permettre aux élèves d'approfondir leur maîtrise de la langue étudiée, ainsi que leur compréhension de la culture associée. Mes interlocuteurs m'ont fait remarquer qu'il serait pertinent que cette spécialité offre la possibilité aux lycéens d'approfondir deux langues, plutôt qu'une seule. Cela d'autant plus que tout élève ayant effectué son parcours scolaire en France a été amené à étudier au minimum deux langues vivantes au cours de sa scolarité. En outre, il s'agit d'un prérequis pour de nombreuses filières postbac.

J'ai également eu l'occasion d'évoquer ce sujet avec Madame Thérèse Clerc, Présidente de l'Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France (ADEAF), qui revendique elle aussi cette idée et en a fait part à votre ministère.

Je pense que rendre possible l'étude de deux langues vivantes dans le cadre de l'option LLCER pourrait être un levier intéressant pour renforcer le choix de l'allemand. S'il n'est pas le premier choix de nombreux élèves français à ce jour, il pourrait se révéler comme une seconde

alternative pour les lycéens. Ce qui, dans le même temps, permettrait de relancer l'enseignement de l'allemand et de la culture du pays voisin de façon plus approfondie, et donc, plus intéressante tant pour les lycéens que pour leurs professeurs.

Actuellement, le programme de spécialité du baccalauréat LLCER est constitué de quatre heures d'enseignement de la langue choisie en classe de Première générale, avant de passer à six heures en classe de Terminale. Je suis favorable à ce que ces heures d'enseignement soient scindées entre deux langues, pour proposer deux heures de chaque langue en Première, puis trois heures de chacune en Terminale.

Cela permettrait également d'équilibrer les niveaux atteints dans les deux langues apprises au lycée - actuellement, un élève choisissant la spécialité LLCE anglais dispose de 8h d'enseignement d'anglais en Terminale (6h de spécialité + 2h de tronc commun), contre seulement 2h d'enseignement de sa LV2 !

Monsieur le Ministre, alors que l'article 10 du Traité d'Aix-la-Chapelle a pour objectif de développer des stratégies visant à augmenter le nombre d'élèves et d'étudiants apprenant la langue du partenaire, il me semble que cette option LLCER pourrait être un levier utile à activer en ce sens.

Aussi, je note que les objectifs du programme de spécialité LLCER sont de viser "un enrichissement de la compréhension par les élèves de leur rapport aux autres et de leurs représentations du monde" ainsi que de "préparer à la mobilité dans un espace européen et international élargi". En mon sens, ces deux objectifs s'alignent parfaitement sur la nouvelle stratégie pour le développement de l'apprentissage de la langue du partenaire signée par le ministère et la pléniptentiaire en novembre 2022.

En outre, dans un objectif plus global, ce programme de spécialité m'apparaît également très utile pour assurer la bonne entente de nos peuples par la compréhension de la langue et de la culture de l'autre. Cet objectif est plus important que jamais à l'heure où le couple franco-allemand est parfois décrié sur la place publique, dans les journaux ou sur les réseaux sociaux.

Je pense, Monsieur le Ministre, qu'il y aurait une réflexion à mener autour de cette option de spécialité.

Je me tiens ainsi à votre disposition pour échanger à ce sujet, qui, en tant que député des Français établis en Allemagne, me tient particulièrement à cœur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma profonde considération.

Frédéric Petit

